

Règlement atelier pitch moyen métrage

1. Le Festival du cinéma de Brive, Rencontres internationales du moyen métrage, se déroulera à Brive (Corrèze- Nouvelle-Aquitaine) du **20 au 25 avril 2026**.

2. Le Festival du cinéma de Brive est organisé par la SRF, en partenariat avec la Ville de Brive, le Conseil Départemental de la Corrèze, le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine, le Centre National de la Cinématographie (CNC).

3. CONDITIONS D'INSCRIPTION À L'ATELIER PITCH

Les candidatures sont ouvertes exclusivement aux projets de films d'une durée raisonnablement estimée **entre 30 et 60 minutes** ; d'écriture fictionnelle, documentaire, expérimentale, animation ou croisant ces différentes formes.

Seuls sont acceptés les projets soumis par des résident·es français·es, **rédigés en langue française**.

Le projet doit être présenté sous la forme d'une **continuité dialoguée** (pour les œuvres fictionnelles) ou d'un **traitement d'une dizaine de pages** (pour les écritures documentaires ou expérimentales). Cette présentation doit être accompagnée de :

- une note d'intention et un synopsis
- un CV et une photo de l'auteur·ice
- une biographie (10 lignes maximum)

Il est possible d'y adjoindre des éléments visuels (photos, courte vidéo) ou sonores.

4. INSCRIPTION

Pour s'inscrire :

- Envoyer en **version numérique**, l'ensemble du dossier **sur un seul document** (format .pdf) **avant le 2 février 2026** (minuit) à : coordination@festivalcinemabrive.fr - (**objet du mail : Atelier pitch moyen métrage**)
- Verser un **droit d'inscription fixé à 20 €**, par chèque (libellé à l'ordre du Festival du cinéma de Brive) ou par virement bancaire (RIB en page 2), qui sera encaissé que le projet soit retenu ou non.

Le règlement, chèque (par voie postale) ou virement, doit parvenir **avant le 2 février 2026** :

Festival du cinéma de Brive
2 rue Dumyrat
19100 Brive-la-Gaillarde

5. COMITÉ DE SÉLECTION

Les projets éligibles sont soumis à un comité de lecture réuni par le festival.

Le Festival communiquera ses décisions par email **au plus tard fin février 2026**.

6. PARTICIPATION AU FESTIVAL

Les auteur·ices retenu·es doivent être présent·es pour l'atelier du mardi 21 avril (à 14h) au samedi 25 avril inclus.

Le Festival prend en charge, l'accréditation, les journées d'atelier, l'hébergement pour 5 nuits, 5 dîners (ou buffets dinatoires) et le déjeuner du vendredi.

Le transport et les autres déjeuners ne sont pas pris en charge par le festival.

7. PROJETS SÉLECTIONNÉS

En cas de sélection, les auteur·ices s'engagent à :

- venir travailler et présenter leur projet au Festival du cinéma de Brive, aux dates qui leur seront indiquées
- fournir les éléments photographiques, vidéos ou sonores qu'ils souhaitent présenter lors du pitch en public
- signaler la sélection de leur projet à l'atelier du festival sur leur dossier, lors de leurs recherches futures de financement, et sur le générique du film terminé avec la mention "Atelier Pitch – Festival du cinéma de Brive – Rencontres internationales du moyen métrage".

Le projet ne peut être retiré par l'auteur dès lors qu'il a été sélectionné pour l'atelier.

8. DÉROULEMENT DE L'ATELIER

L'atelier se déroule pendant le festival, en deux temps : la préparation et la présentation.

8-1. Préparation

La préparation consiste à réunir les auteur·ices pour échanger à tour de rôle sur leurs projets. Il s'agit d'aborder au mieux leur temps de présentation, de repérer leurs points forts, leurs points faibles et de préparer leur pitch.

Ce temps de préparation collective, réparti sur 2,5 jours, est accompagné par un·e tuteur·trice (scénariste) qui anime le groupe et guide les discussions pour structurer la présentation de chacun·e.

8-2. Présentation du pitch

Lors de la présentation, les auteur·ices disposent de 5 minutes chacun·e pour exposer leur projet oralement, accompagné ou non d'une vidéo, d'éléments photographiques, graphiques ou sonores. Le panel professionnel présent aura reçu, au début de la séance, un dossier comportant une description succincte rédigée par les auteur·ices de chaque projet, ainsi que les coordonnées des porteurs de projets. Le panel professionnel dispose de 5 minutes pour interroger auteur·ices du projet à l'issue de sa présentation.

Ce temps de présentation, ouvert en priorité aux professionnel·les, est également accessible au public (dans la limite des places disponibles).

9. Le conseil d'administration de la SRF est chargé de régler les cas non prévus dans le présent règlement. Il se réserve le droit de différer, supprimer, interrompre la manifestation en fonction des exigences de son exploitation.

10. La participation au Festival du cinéma de Brive, Rencontres internationales du moyen métrage, implique l'acceptation sans réserve des termes du présent règlement.



IDX1 0 FADN

DADN 1239 IDX0 21067213217

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

TITULAIRE DU COMPTE : ASS SOCIETE DES REALISATEURS
ADRESSE : RENCONTRES MM DE BRIVE

14 RUE ALEXANDRE PARODI
75010 PARIS

DOMICILIATION : PALATINE DMAV - AUDIOVIS (00088)

CODE BANQUE	CODE GUICHET	NUMERO DE COMPTE	CLE RIB
40978	00088	21067213217	63

IBAN : FR76 4097 8000 8821 0672 1321 763

BIC : BSPFFRPPXXX

Ce relevé d'identité bancaire est à utiliser pour les opérations que vous seriez amenés à inscrire sur mon compte ouvert à la BANQUE PALATINE : virements, versements...
Son utilisation vous garantira le bon enregistrement des opérations en cause et évitera les retards ou erreurs d'imputation.

certifié conforme le 14/01/2025